

## APPEL A CANDIDATURE CRMA de CORSE POUR BENEFICIER DE SERVICES DE RENFORCEMENT DE COMPETENCES

### PREAMBULE :

Le présent document permet d'informer les professionnels relevant du secteur des « Métiers d'Art » de la Région CORSE de la mise en œuvre et des conditions de participation au projet ART LAB SERVICES (ALSERV) dont l'objectif est de proposer à 10 entreprises un audit complet et des services d'accompagnement personnalisés permettant de renforcer leurs compétences pour mieux assurer la pérennité de leur entreprise/société.

### ELEMENTS DE CONTEXTE A RAPPELER :

- Le programme de coopération Interreg V-A Italie France Maritime 2014 2020, approuvé par la Décision d'application C (2015) n. 4102 du 11 juin 2015 de la Commission européenne et mis en œuvre par la Résolution du Conseil régional de Toscane n. 710 du 6 juillet 2015 ;

- La documentation relative à la mise en œuvre du Programme et en particulier : les règlements de fonctionnement du Comité de Suivi (dorénavant CdS) et du Comité de Pilotage (dorénavant CdP), les manuels, la stratégie de communication et tout autre document relatif à l'approbation et à la mise en œuvre des projets approuvés par les instances compétentes ;

- Le "IV° Avis pour la présentation de candidatures de projets simples pour les Axes prioritaires 1 et 3" publié dans le BURT (Bulletin Officiel de la Région Toscane) du 13 mars 2019 Partie IIIa - Supplément n° 34, approuvé par la CdS du Programme et mis en œuvre par le décret de la Région Toscane (en qualité d'Autorité de Gestion) n° 2874 du 28 février 2019, complété par les décrets n° 4021/2019 et n° 8723/2019 ;

VU le classement des projets approuvés précisant, entre autre, que le projet "ALSERV - Art Lab Services, Aides aux entreprises existantes dans le secteur de l'artisanat d'art pour l'acquisition de services de consolidation/expansion", dont la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat de Corse est partenaire, a été admis au financement ;

CONSIDERANT que le projet ALSERV doit permettre la mise en œuvre des composantes suivantes :

- T1 - Engagement des entreprises
- T2 - Identification des services et des fournisseurs//prestataires de services
- T3 - Acquisition de services de soutien par les entreprises

Avec pour objectif de fournir des conseils à au moins 10 entreprises de type MPMI<sup>1</sup> via la mise à disposition d'une offre de services complète axée sur le développement de parts de marchés y compris à l'international, le marketing et la promotion des entreprises et de leurs produits auprès notamment d'une cible touristique. Mais pas exclusivement sachant que cette offre de services peut en effet aussi se décliner via des actions permettant l'amélioration de la communication, le déploiement d'une stratégie d'innovation (conception/production en passant par des étapes de design, numérisation et prototypage) ou le renforcement de la gestion optimiser sa rentabilité.

<sup>1</sup> Le terme MPMI fait référence à la définition des micro - petites - moyennes entreprises donnée par la Communauté européenne dans la RECOMMANDATION DE LA COMMISSION du 6 mai 2003 (2003/361/CE).

La CRMA de CORSE conformément à :

- ✓ La note n° AOOGR\_0300268 du 03/09/2020, objet : "**Communication concernant les règles du programme pour l'octroi d'aides indirectes dans le cadre du projet ALSERV**" envoyée par l'Autorité de Gestion ;
- ✓ Le manuel pour la soumission des demandes et la gestion des projets - Section D - Version 8.4 - Juin 2020 ;
- ✓ Afin de respecter son rôle de "facilitateur", tel que prévu par le projet,

TOUT CE QUI A ETE DIT ET FAIT VA PERMETTRE CE QUI SUIT :

La CRMA de CORSE par cet avis public, informe les entreprises du secteur des « Métiers d'Art » d'une opportunité de développement économique visant à leur faire bénéficier **d'une aide indirecte** composée :

- **D'un diagnostic complet** pour faire un état de la situation. Une attention toute particulière sera accordée au management de la qualité mais aussi à la stratégie de positionnement/conquête de nouveaux marchés, au marketing, à la promotion/communication et au Design produit/services. L'objectif étant d'identifier le besoin des entreprises et de prioriser un axe d'accompagnement afin d'apporter une réponse personnalisée et ciblée. Cette phase d'audit se déclinera de la même façon au sein de chaque entreprise participante,
- **D'une offre de services de conseil/formation/coaching complémentaire**, adaptée à chaque entreprise audité. Elle se déclinera sous la forme d'interventions ponctuelles et opérationnelles, proposés par des consultants experts/professionnels de l'accompagnement en Management de la Qualité et Stratégie marché/marketing, Promotion/Communication, Innovation produits/services, sélectionnés par CRMA de CORSE selon les exigences du programme Italie France Maritime. L'objectif étant de renforcer les compétences du chef d'entreprise, qui à la fin du projet doit avoir acquis des outils et l'autonomie nécessaire pour assurer la pérennité de la structure qu'il dirige.

- A noter en complément à ce présent avis : l'information des entreprises se fera à distance par l'organisation de visio-conférences ouvertes au plus grand nombre de participants pour en multiplier la portée et l'impact. A cette occasion, le programme Marittimo, le projet ALSERV ainsi que l'offre d'accompagnement/services mise à la disposition des entreprises seront valorisés.

- Suite à ces réunions de présentation, les entreprises intéressées se verront offrir la possibilité de manifester leur intérêt pour le projet et de candidater. Les entreprises éligibles doivent à minima respecter les critères énoncés dans le quatrième avis. Chaque candidature sera par la suite examinée afin d'en évaluer la pertinence, la volonté du dirigeant d'inscrire son entreprise dans une logique de développement pérenne ainsi que sa motivation à aller au bout de l'accompagnement proposé dans le cadre du projet ALSERV. Objectif : composer un groupe de 10 entreprises dynamiques et à fort potentiel, en phase avec l'esprit du Réseau transfrontalier ALN.

Après la phase de diagnostic, chaque entreprise recevra une proposition permettant la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement au développement personnalisé établi d'un commun accord avec l'ensemble des parties prenantes intervenant auprès d'elle (CRMA de CORSE et consultants). Cette offre d'accompagnement peut intégrer d'autres services que du conseil, tels que des actions de « renforcement de compétences », « d'accompagnement du dirigeant au changement » pouvant prendre la forme de participation à :

- Des formations
- Des ateliers dont certains pourraient être organisés au FabLab de Corté
- Des séances de coaching

PLANNING RECAPITULATIF DE L'OFFRE DE SERVICE PROPOSEE :

N°	Phase/descriptif	Livrables	Date butoir
1	<p><b>Phase N°1 :</b></p> <p><b>Audit et accompagnement des entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation du besoin de chaque entreprise suite à la réalisation d'un audit</li> <li>- Préconisations formulées sur l'un des 3 domaines d'intervention identifié</li> <li>- Accompagnement (conseils, formation et coaching) avec, si besoin, des séances de travail en FabLab</li> </ul> <p>Mise en place d'outil de suivi à distance (confcall, reportings réguliers des résultats ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>10 Audits</b> intégrant des préconisations</li> <li>- <b>10 feuilles de route</b> de mise en œuvre de la stratégie</li> <li>- <b>10 Fiches de suivi</b> complétées</li> <li>- <b>10 bilans</b> d'accompagnement (documents à restituer au format digital (PDF))</li> </ul>	De Mars 2021 à décembre 2021 (**)
2	<p><b>Phase N°2 :</b></p> <p><b>Restitution finale de l'accompagnement des entreprises</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Production d'un rapport de synthèse décrivant l'expérience menée en vue d'une capitalisation des résultats</li> </ul>	<p><b>1 Rapport de synthèse</b> Présentation des résultats obtenus</p>	31 janvier 2022

(\*) : La validation de cette phase enclenchera le démarrage de la phase N°2.

(\*\*) : La validation de cette phase enclenchera le démarrage de la phase N°3.

Chaque entreprise sélectionnée se verra proposer une offre d'accompagnement intégrant une valeur maximale de 5.684 € intégrant :

- Un diagnostic complet d'entreprise,
- Une offre d'accompagnement individuelle et spécifique.

SELON LES BESOINS IDENTIFIES en phase d'audit mais aussi en phase d'accompagnement, une offre complémentaire de prestations de services pourra être proposée pouvant atteindre une valeur maximale de 15.160 € pour 10 entreprises. La répartition de cette somme se fera durant le déroulement du projet en fonction des besoins constatés.

Il convient de préciser qu'il n'est pas prévu de verser aux entreprises participantes les montants susmentionnés. Ces aides leur seront attribuées **indirectement** sous forme de conseils et de services, **il n'est donc pas envisageable de fournir une quelconque forme de paiement anticipé.**

A noter que le présent avis ne constitue pas une proposition contractuelle et n'engage en rien la CRMA de CORSE, qui se réserve le droit de procéder à une sélection des entreprises qui auront le profil requis pour participer au projet ALSERV.

---

## FICHE SIGNALÉTIQUE

La CRMA de CORSE **PORTE A L'ATTENTION**, de toutes les entreprises intéressées par cet Appel à Manifestation d'Intérêt, les conditions et les modalités de soumission des candidatures suivantes :

### 1. OBJET :

Identification de 10 entreprises à accompagner dans le cadre du projet ALSERV par des :

- ✓ **Services de diagnostic**
- ✓ **Services de renforcement de compétences via le conseil, la formation et le coaching**

### 2. CONDITIONS REQUISES :

L'entreprise/société doit satisfaire aux exigences suivantes :

- ✓ **Répondre à la définition des micro, petites et moyennes entreprises telle qu'elle figure dans la RECOMMANDATION DE LA COMMISSION du 6 mai 2003,**
- ✓ **Avoir son siège social enregistré et / ou opérationnel dans la zone de coopération,**
- ✓ **Etre inscrite au Répertoire des métiers**
- ✓ **Avoir, au moment de la manifestation d'intérêt, entre 2 et 5 ans d'existence,**
- ✓ **Etre à jour de ses contributions sociales et fiscales**
- ✓ **Ne pas dépasser le plafond de minimis pour les aides reçues au titre du règlement (UE) n° 1407/2013**

La CRMA de CORSE se réserve le droit, a tout moment de la procédure de sélection des entreprises, de demander des documents prouvant les exigences déclarées. Les données collectées seront traitées conformément au règlement 679/2016 de l'UE.

### 3. PROCÉDURE DE LA DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERET :

- Les entreprises/société qui remplissent les conditions requises ci-dessus énoncées doivent soumettre leur manifestation d'intérêt en utilisant le fac-similé joint annexe A, (demande et déclaration faites en vertu du décret présidentiel 445/2000) sur papier libre et accompagné des documents suivants :

- a) Curriculum du dirigeant / Présentation de l'entreprise et de ses perspectives de développement
- b) Demande de participation (AMI - annexe A complétée)
- c) Déclaration Règle de minimis dûment complétée et signée



- d) Extrait d'immatriculation à la CRMA de CORSE récent
- e) Copie d'une pièce d'identité du représentant légal.

La demande de manifestation d'intérêt doit être :

- envoyé par mail à l'adresse : corinne.gazzini@cmahc.fr, avec pour objet " **MANIFESTATION D'INTÉRÊT** » en vue de participer au projet **ALServ, conseils et services en faveur des entreprises** ».

ou

- remise en main propre à Mme Corinne GAZZINI ou M. Patrick PIANELLI, dans une enveloppe fermée adressée à CRMA de Corse : 25, Rue du Juge FALCONE. 20200 BASTIA. L'enveloppe doit porter la mention : " **MANIFESTATION D'INTÉRÊT** en vue de participer au projet **ALServ, conseils et services en faveur des entreprises** ».

L'enveloppe ou le courrier électronique doit être reçu à partir du jour de la publication du présent avis jusqu'au plus tard le **28 Février 2021**.

Les candidats seront par la suite invités à compléter un questionnaire permettant de mieux cerner leur intérêt pour le projet ALServ et les services proposés.

Les candidatures feront l'objet d'une étude et d'une notation pour n'en retenir que 10.

Une attention toute particulière sera accordée :

- au profil du candidat
- sa motivation
- son projet d'entreprise
- la qualité de son dossier de candidature
- 

Lieu et date : .....

Signature du représentant légal :